

Feuille de route

« Actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine »

Bureau du 27 novembre 2018

La Région propose une nouvelle feuille de route visant d'une part à ordonner ses actions extérieures et d'autre part à préciser son rôle et ses relations avec les autres acteurs du territoire ayant des actions aux échelles internationale et européenne. En réponse à la volonté du Conseil Régional de rédiger cette feuille de route en concertation avec les différentes structures impliquées dans ces thématiques, le CESER a rédigé, dans un court délai, une contribution ayant vocation à alimenter la réflexion autour de la feuille de route « Actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine ». Au-delà, le CESER propose la constitution d'une « cartographie » des coopérations européennes et internationales issues de la société civile, venant abonder et enrichir les coopérations des acteurs institutionnels existantes.

Des nouveaux cadres de référence

En 2015, l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté à l'issue d'une réflexion multi-acteurs, dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD), un ensemble d'objectifs thématiques, indissociables, cohérents et applicables à toutes les échelles de l'action, du citoyen à l'Etat pour la survie de l'humanité. Le dernier rapport d'Hervé Berville sur la modernisation de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale, du mois d'août 2018, les évolutions du cadre national français en faveur du renforcement de l'action extérieure des collectivités territoriales, ou encore la nouvelle Loi d'orientation et de programmation relative à la politique française de développement et de solidarité internationale rappellent la nécessité d'identifier et d'harmoniser les programmes de coopérations internationales afin de rendre l'action collective plus efficace et cohérente à l'accomplissement des ODD.

Le CESER préconise que tous les ODD soient intégrés sans exception à la feuille de route du Conseil Régional. Ils ont en effet été pensés pour abreuver l'ensemble des politiques mises en place aux différentes échelles de gouvernance, toutes thématiques confondues.

Pour une définition des actions européennes et internationales plus proche des réalités mondiales et régionales

Pour le CESER, la coopération entre la Nouvelle-Aquitaine et les pays tiers doit favoriser des échanges concertés et équilibrés entre les populations, les autorités locales et les secteurs d'activités en vue de promouvoir des valeurs d'émancipation et de développement respectueuses de nos identités respectives.

Le CESER propose de reconsidérer les relations de coopérations conduites par la Région Nouvelle-Aquitaine au prisme de cette définition.

Une évaluation objective préalable à la poursuite des coopérations actuelles

Le Conseil Régional propose de conforter les coopérations décentralisées européennes et internationales engagées avec les collectivités territoriales partenaires et de les soumettre à une évaluation régulière. Le CESER salue cette volonté tout en soulignant la nécessité d'une évaluation objective, externe et préalable au renouvellement des conventions-cadres qui lient la Région à ses partenaires.

Le CESER suggère par ailleurs au Conseil Régional de s'appuyer dans ce travail sur la solidité et la richesse de ses partenariats historiques européens, tels que ceux avec le Land de Hesse, la Région Emilie-Romagne, le Judet de Galati, les Communautés autonomes espagnoles membres du Groupement Européen de Coopération Territoriale de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine/Euskadi/Navarre. Cela afin de permettre l'émergence de projets de coopération en commun, transversaux et de plus grande envergure, et pouvoir bénéficier d'une part de financements croisés, et d'autre part d'un réseau plus large et fort de la diversité des expériences des acteurs au profit des porteurs de projets néo-aquitain et de leur territoire.

Utiliser et développer les opérateurs de convergences existants

Le Conseil Régional a entrepris une démarche de concertation pour une meilleure coordination avec les acteurs régionaux des actions conduites aux niveaux européen et international. Le CESER, qui participe à cette démarche, en reconnaît la complexité et salue la mobilisation des autres collectivités territoriales et acteurs socio-économiques sur les temps d'échanges organisés par le Conseil Régional.

Le souhait de constituer des instances de concertations régionales a émané de ces échanges, et le Conseil Régional s'en est saisi en proposant deux nouveaux cadres de consultation.

Le CESER rejoint la proposition du Conseil Régional sur la mise en place d'une instance de concertation des représentants de différentes catégories d'acteurs agissant sur des mêmes thématiques, en particulier ceux issus de la société civile (entreprises, chambres consulaires, organismes de formation, acteurs culturels, etc.).

Il suggère en outre que le Conseil Régional implique davantage le réseau régional multi-acteurs comme opérateur déjà existant et adéquat pour favoriser les convergences entre les collectivités et autres structures agissant dans le domaine européen et international. Les ressources dont il dispose et le portage multi-acteurs qui est actuellement à l'œuvre permettent d'ores et déjà le dialogue et la concertation avec les acteurs agissant dans une même région du monde ou dans un même pays.

Valoriser les projets favorisant les échanges linguistiques et culturels, et la création artistique

Dans un monde qui est tiraillé entre les dynamiques liées à la globalisation et au repli sur soi, la coopération culturelle est dotée de deux atouts majeurs. Elle constitue la porte d'entrée d'échanges plus approfondis et basés sur une compréhension mutuelle : l'intérêt de chacun à accueillir la culture de l'autre induit également une meilleure connaissance de la sienne, ce qui est facteur de cohésion sociale. Elle participe en outre à la valorisation de l'image de la Nouvelle-Aquitaine.

Une multitude d'acteurs au plus profond du territoire de la Nouvelle-Aquitaine a engagé des échanges à l'international dans le domaine culturel, la Région pourrait favoriser la constitution d'un réseau par le biais de ses Agences régionales.

L'apprentissage de la citoyenneté comme fondement des échanges entre les populations de tous âges

Le CESER souhaite insister sur l'importance des échanges réciproques de personnes qui découlent de ces partenariats de coopération. Sur la base de projets concrets, l'implication des publics dans leur diversité est une responsabilité qui incombe à la Région.

S'appuyer sur la diaspora néo-aquitaine

Le Conseil Régional met en avant l'envergure européenne et internationale de la Nouvelle-Aquitaine, du fait de sa géographie et de son histoire. Le CESER, en tant qu'instance de représentation de la société civile, souligne que les populations néo-aquitaines constituent la plus grande richesse de la Région.

Le CESER recommande à la Région de s'appuyer sur sa diaspora, présente dans les autres régions de France et du monde, car elle participe à la valorisation de l'image de la Nouvelle-Aquitaine et facilite le développement de la présence culturelle et économique, ainsi que les échanges avec la Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, le CESER rejoint le Conseil Régional sur l'usage de la Francophonie comme vecteur du dialogue des cultures et des civilisations, et insiste sur le fait que sa diaspora peut lui permettre d'instaurer des pôles de Francophonie, têtes de pont d'un réseau d'intervention transversal.



Le CESER est conscient de l'enjeu fondamental qu'est la définition de cette nouvelle feuille de route sur les actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il souhaite s'impliquer de manière continue sur ce sujet majeur aux côtés du Conseil Régional et propose de participer à la réflexion sur l'évaluation des coopérations.



Adopté à l'unanimité

Dominique Chevillon
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine